



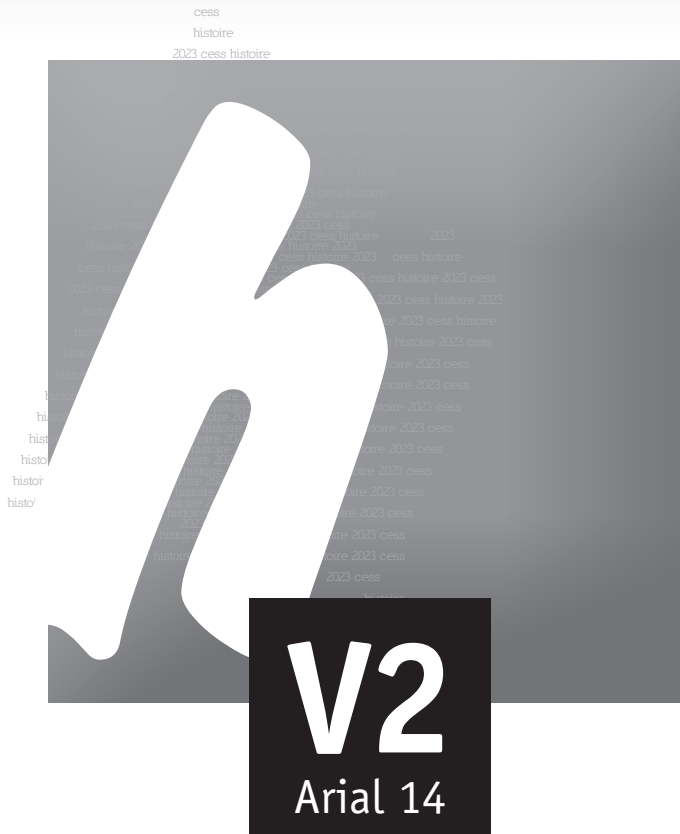
FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES  
ENSEIGNEMENT.BE

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

# CESS2023

## HISTOIRE

QUESTIONNAIRE | VENDREDI 23 JUIN



NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

CLASSE : \_\_\_\_\_

N° D'ORDRE : \_\_\_\_\_

Le 1<sup>er</sup> mai 2022, le journaliste Olivier Hanrion écrit sur le site de la RTBF :

« Les bruits de bottes et le son du canon aux frontières de l'Union ont poussé les Européens à faire les comptes de leur force militaire. Sous-financement, sous-effectifs, matériels obsolètes... le bilan n'est pas très réjouissant. Alors pourquoi ne pas faire avec la défense ce qui s'est déjà fait avec la pêche ou l'agriculture ? Pourquoi ne pas développer une Europe de la défense ? [...]

L'idée n'est pas neuve. Déjà, au début des années 50, Français, Allemands, Belges, Néerlandais, Italiens et Luxembourgeois étaient prêts [...] pour une armée européenne : 180 000 hommes placés sous le commandement de l'OTAN... jusqu'à ce que la France, en 1954, débranche le projet avant qu'il ne voie le jour. »<sup>1</sup>

En effet, en 1952, les six gouvernements signent le traité de Paris qui crée la Communauté européenne de défense (CED). Mais, deux ans plus tard, le parlement français rejette le traité, provoquant l'échec du projet de la CED.

Tu t'intéresses aux causes de cet échec et tu te poses la question de recherche suivante : **quels facteurs ont pu contribuer à l'échec de la Communauté européenne de défense (CED) en 1954 ?**

À cette fin, sou mets le dossier documentaire ci-joint à la critique.

1. Détermine la pertinence ou la non-pertinence des documents 1, 2, 3 et 4.

Justifie tes réponses **en confrontant explicitement le contenu de chaque document avec la question de recherche.**

2. Pour les documents 5, 6, 7, 8, 9 et 10 :
  - a) énonce et justifie 10 raisons de s'y fier et/ou de s'en méfier, rédige au moins une raison par document ;
  - b) énonce et justifie 5 nouvelles raisons de s'y fier et/ou de s'en méfier basées sur des **recoupements** d'informations semblables ou contradictoires contenues dans les documents.

Justifie clairement tes réponses à l'aide d'éléments précis tirés du dossier documentaire et/ou de tes connaissances.

---

<sup>1</sup> Olivier HANRION, « Une armée européenne, fantasme ou réalité ? », RTBF, 1<sup>er</sup> mai 2022, consulté le 9 mai 2022.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

1.	Pertinence des documents	30 points
2.	a) Fiabilité de chaque document	45 points
	b) Fiabilité des documents - recoupements	25 points
TOTAL		100 points

# PERTINENCE DES DOCUMENTS 1, 2, 3 ET 4

## Document 1 : Article de Jean-Michel GAILLARD

Pertinence :  OUI |  NON

Justification(s) :

## Document 2 : Projet de traité de Communauté européenne de défense

Pertinence :  OUI |  NON

Justification(s) :

### Document 3 : Affiche de Paul Hubert COLIN

Pertinence :  OUI |  NON

Justification(s) :

### Document 4 : Texte de Maurice VAÏSSE

Pertinence :  OUI |  NON

Justification(s) :

# FIABILITÉ DES DOCUMENTS 5, 6, 7, 8, 9 ET 10

## Attention

- Pour chaque document, plusieurs raisons de se fier et plusieurs raisons de se méfier sont généralement possibles.
- Toutes les cases ne doivent pas obligatoirement être remplies.
- Au moins une raison doit être formulée pour chaque document.

## Document 5 : Article de René RÉMOND

Raison(s) de s'y fier et justification(s)

Raison(s) de s'en méfier et justification(s)

---

Recoupement(s) **éventuel(s)** du document 5 avec un ou plusieurs documents

---

Raison(s) de s'y fier et justification(s)

Raison(s) de s'en méfier et justification(s)

Document 5 et document(s) \_\_\_\_\_

Document 5 et document(s) \_\_\_\_\_

## Document 6 : Caricature de DILUCK

Raison(s) de s'y fier et justification(s)

Raison(s) de s'en méfier et justification(s)

---

Recoupement(s) **éventuel(s)** du document 6 avec un ou plusieurs documents

---

Raison(s) de s'y fier et justification(s)

Raison(s) de s'en méfier et justification(s)

Document 6 et document(s) \_\_\_\_\_

Document 6 et document(s) \_\_\_\_\_

## Document 7 : Procès-verbal d'entretien entre Dulles et Spaak

Raison(s) de s'y fier et justification(s)

Raison(s) de s'en méfier et justification(s)

---

Recoupement(s) **éventuel(s)** du document 7 avec un ou plusieurs documents

---

Raison(s) de s'y fier et justification(s)

Raison(s) de s'en méfier et justification(s)

Document 7 et document(s) \_\_\_\_\_

Document 7 et document(s) \_\_\_\_\_



**Document 8 : Article du Libertaire**

Raison(s) de s'y fier et justification(s)

Raison(s) de s'en méfier et justification(s)

---

Recoupement(s) **éventuel(s)** du document 8 avec un ou plusieurs documents

---

Raison(s) de s'y fier et justification(s)

Raison(s) de s'en méfier et justification(s)

Document 8 et document(s) \_\_\_\_\_

Document 8 et document(s) \_\_\_\_\_

## Document 9 : Affiche de la Fédération nationale des déportés

Raison(s) de s'y fier et justification(s)

Raison(s) de s'en méfier et justification(s)

---

Recoupement(s) **éventuel(s)** du document 9 avec un ou plusieurs documents

---

Raison(s) de s'y fier et justification(s)

Raison(s) de s'en méfier et justification(s)

Document 9 et document(s) \_\_\_\_\_

Document 9 et document(s) \_\_\_\_\_

## Document 10 : Article de Pierre HAROCHE

Raison(s) de s'y fier et justification(s)

Raison(s) de s'en méfier et justification(s)

---

Recoupement(s) **éventuel(s)** du document 10 avec un ou plusieurs documents

---

Raison(s) de s'y fier et justification(s)

Raison(s) de s'en méfier et justification(s)

Document 10 et document(s) \_\_\_\_\_

Document 10 et document(s) \_\_\_\_\_



**Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère  
Administration générale de l'Enseignement**  
Avenue du Port, 16 – 1080 BRUXELLES  
www.fw-b.be – 0800 20 000

Graphisme : Olivier VANDEVILLE - olivier.vandeville@cfwb.be  
Juin 2023

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR  
0800 19 199  
courrier@mediateurcf.be

Éditeur responsable : Quentin DAVID, Administrateur général f.f.

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

# CESS2023

## HISTOIRE

PORTEFEUILLE DE DOCUMENTS





Dès 1950, les Français lancent un projet ambitieux : la création d'une armée européenne [CED]. Quatre ans plus tard, ce sont pourtant les mêmes qui enterrent le projet. [...]

Peu après la déclaration de Robert Schuman [...], éclate la guerre de Corée. Loin de l'Asie, où la guerre froide est devenue chaude, le spectre d'une invasion de l'Europe occidentale par les armées soviétiques resurgit. Pour les États-Unis, une solution s'impose : réarmer l'Allemagne, en faire un bastion avancé de l'OTAN face à l'URSS. Dès septembre 1950, Dean Acheson, secrétaire américain à la Défense, déclarait : « Je veux des Allemands en uniforme pour l'automne 1951. » [...]

Il est prévu de créer 40 divisions, sous uniforme unique et gestion commune des matériels. [...] Les Américains y trouvent eux aussi leur compte : ils voient en la CED liée à l'OTAN « le meilleur moyen d'obtenir la contribution allemande sans laquelle aucune défense réelle de l'Europe ne peut être entreprise », selon les mots d'Eisenhower, à la tête de l'OTAN.

Malgré le refus britannique d'y participer, à cause du caractère supranational de l'institution, les Six ont le sentiment d'avoir lancé un processus irréversible d'union européenne. Dans l'enthousiasme, ils évoquent l'idée d'une autorité politique, d'un projet global incluant la monnaie. On parle même d'une constitution commune aux États membres. Mais, en France, la majorité favorable à l'Europe va éclater.

[...] le trouble est profond. À ceux qui se réjouissent de chasser à jamais le danger allemand s'opposent ceux qui craignent au contraire que la CED ne facilite sa renaissance, qu'une Allemagne réarmée ne provoque une guerre avec l'URSS pour obtenir sa réunification.

Or la mort de Staline [5 mars 1953] et l'armistice en Corée [27 juillet 1953] atténuent les tensions Est-Ouest et la menace de la guerre en Europe. Dans le même temps, la défaite de Dien Bien Phu [7 mai 1954] ravive le sentiment national. L'armée, symbole de la souveraineté, répugne à se fondre avec les autres contingents européens et le fait savoir.

**Source :**

Jean-Michel GAILLARD, « 30 août 1954 : il n'y aura pas d'armée européenne ! », L'Histoire, n° 264, avril 2002, p. 30.

**Notice :**

**Jean-Michel GAILLARD** (1946-2005) : docteur en histoire, militant socialiste, membre du comité de rédaction de la revue L'Histoire. Il a écrit des ouvrages historiques sur l'Europe et sur l'Indochine.

**Dien Bien Phu** : en 1953-1954, Dien Bien Phu, ville du Vietnam, est le théâtre d'une grande défaite française lors de la Guerre d'Indochine. Le Vietnam, le Laos et le Cambodge forment alors une colonie française appelée Indochine.



Le Président de la République fédérale d'Allemagne, Sa Majesté le Roi des Belges, le Président de la République française, le Président de la République italienne, Son Altesse Royale la Grande Duchesse de Luxembourg, Sa Majesté la Reine des Pays-Bas,

Résolus à contribuer, en coopération avec les autres nations libres, et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, au maintien de la paix, notamment en assurant contre toute agression la défense de l'Europe occidentale, en étroite liaison avec les organismes ayant le même objet ;

Considérant que l'intégration aussi complète que possible, dans la mesure compatible avec les nécessités militaires, des éléments humains et matériels que leurs forces de défense rassemblent au sein d'une organisation européenne supranationale est le moyen le plus propre à permettre d'atteindre ce but avec toute la rapidité et l'efficacité nécessaire ;

Certains que cette intégration aboutira à l'emploi le plus rationnel et le plus économique des ressources de leurs pays, en particulier grâce à l'établissement d'un budget commun et de programmes d'armement communs ;

Décidés à assurer ainsi le développement de leur force militaire sans qu'il soit porté atteinte au progrès social ;

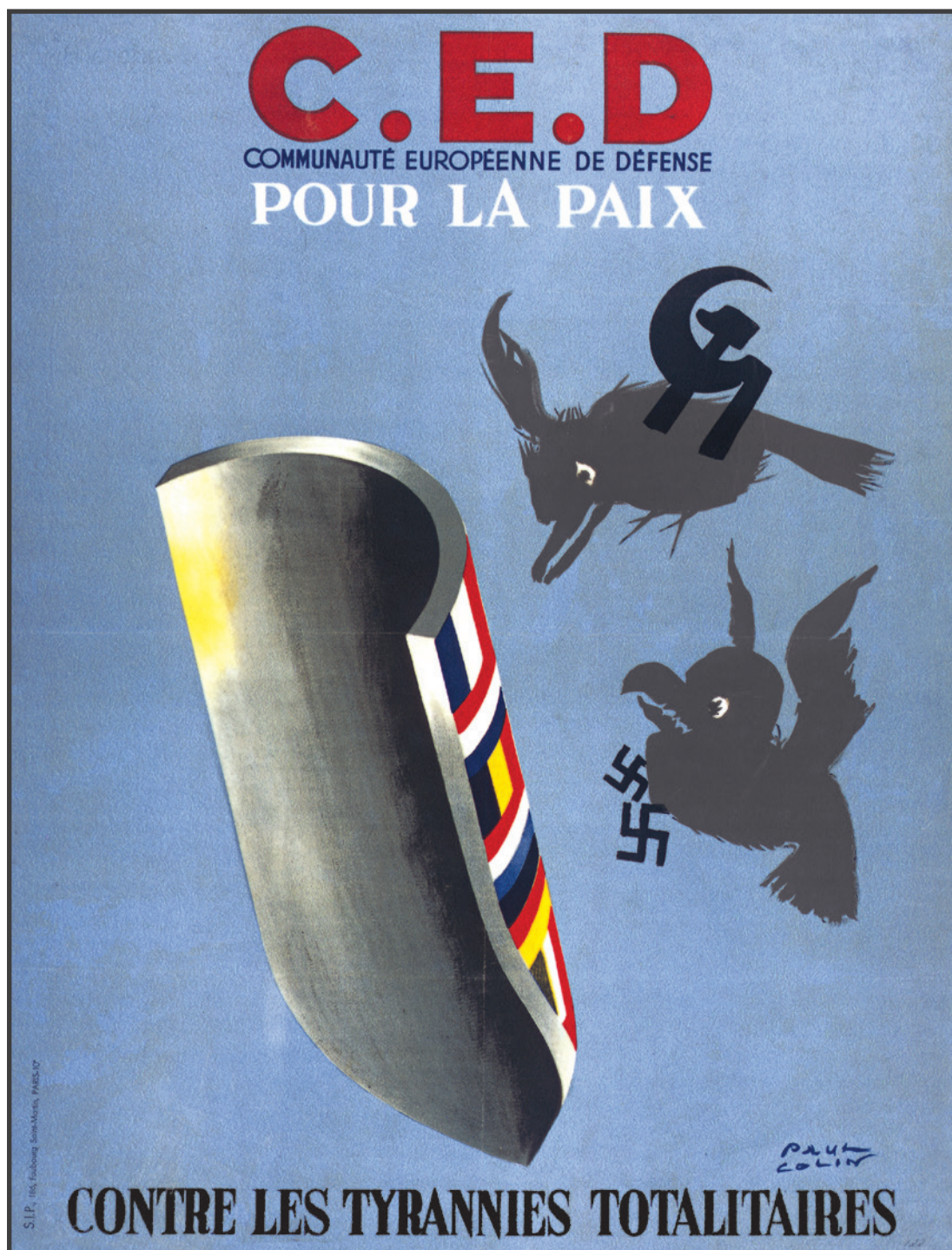
Soucieux de sauvegarder les valeurs spirituelles et morales qui sont le patrimoine commun de leurs peuples et convaincus qu'au sein de la force commune, constituée sans discrimination entre les États participants, les patriotismes nationaux, loin de s'affaiblir, ne pourront que se consolider et s'harmoniser dans un cadre élargi ;

Conscients de franchir ainsi une étape nouvelle et essentielle dans la voie de la formation d'une Europe unie ;

Ont décidé de créer une Communauté Européenne de Défense [...]

**Source :**

« Projet de traité de Communauté Européenne de Défense », texte signé à Paris le 27 mai 1952. Archives de l'Académie royale de Belgique, fonds Paul-Henri Spaak, C34 - F311, p. 374-375.



**Source :**

Affiche de Paul Hubert COLIN, 1954.

**Notice :**

**Paul Hubert COLIN** (1892-1985) : peintre et affichiste français.

La Conférence intergouvernementale prévue pour mars 1996 par le Traité de Maastricht signé le 7 février 1992, qui envisage une politique étrangère et de sécurité commune, replace en pleine actualité le problème de la défense européenne. Pendant quarante ans, la menace soviétique avait pu créer un réflexe de réponses communes, automatiques, obligatoires. La disparition des schémas de guerre froide, la diversification des menaces, la renaissance des guerres sur le continent européen imposent plus que jamais de donner un contenu concret à une politique commune de sécurité. L'Europe de la défense a-t-elle plus de chances d'apparaître dans l'après-guerre froide, alors qu'on aurait pu croire qu'elle allait naître de la guerre froide ? De fait, la période qui s'étend des lendemains de la Seconde Guerre mondiale à nos jours juxtapose élans et reflux, et l'Europe de la défense est toujours en gestation. Alors, progrès linéaire de l'idée de défense européenne ou éternels recommencements ?

**Source :**

Maurice VAÏSSE, « L'Europe sans défense : du blocus de Berlin à Sarajevo », in Michel DUMOULIN (dir.), La Communauté Européenne de Défense, leçons pour demain ?, Bruxelles : PIE / Peter Lang, 2000, p. 359.

**Notice :**

**Maurice VAÏSSE** (né en 1942) : historien français, spécialiste des questions de politique étrangère et de défense. Il a été directeur du Centre d'études d'histoire de la Défense à Paris.

À la session du Conseil atlantique de septembre 1950, les États-Unis mettent le marché en mains : ils proposent de réarmer l'Allemagne. [...] Seule la France [...] s'oppose au réarmement allemand. [...] La France, [...] isolée devant la détermination américaine [...] et la revendication de l'Allemagne qui entend monnayer l'appui dont on a besoin contre le rétablissement de sa souveraineté et l'égalité de traitement avec ses partenaires, est acculée à livrer un combat en retraite au cours duquel l'idée initiale se dégrade progressivement. [...]

Le projet d'armée européenne a, en effet, jeté le trouble dans l'opinion et la discorde dans les forces politiques. Les partis associés au pouvoir ne sont pas unanimes, plusieurs sont même divisés. [...]

Trois partis seulement n'ont pas de troubles de conscience : deux sont hostiles au projet, le parti communiste et le RPF [Rassemblement du peuple français] du général de Gaulle ; le troisième lui est acquis sans réserve : le Mouvement républicain populaire. Opposition communiste et opposition gaulliste n'obéissent pas tout à fait aux mêmes considérations. [...] Le parti communiste incrimine, lui, l'impérialisme américain [...]. Le parti communiste, inconditionnellement solidaire de l'Union soviétique et de sa politique extérieure, est irréductiblement opposé à toute organisation dirigée contre Moscou. Le RPF est plus hostile à la constitution d'une armée européenne qu'au réarmement allemand, qu'il serait disposé à admettre comme une nécessité inéluctable face au danger soviétique. Ce qu'il ne peut admettre, c'est la dissolution de l'armée française dans un ensemble cosmopolite placé sous commandement américain. Il n'y a pas d'indépendance nationale sans une défense autonome : avec la CED, la France serait dessaisie de la responsabilité de sa sécurité.

Si elle ratifiait le traité, la France souscrirait à sa disparition comme nation souveraine. [...] Le parti communiste rejoint sur ce point les gaullistes : il fait appel au patriotisme, évoque les souvenirs tout proches encore de la Résistance contre le réarmement de l'ennemi d'hier. Quelle insulte aux souffrances des peuples martyrisés par les hitlériens, quelle injure au courage des résistants ! Au surplus, c'est une folie : l'Allemagne est divisée et ses deux morceaux intégrés dans des blocs antagonistes. Restituer à l'Allemagne une armée, c'est lui donner le moyen de recourir à la guerre pour refaire son unité. Comme l'URSS qui a tant souffert de l'agression allemande ne le permettra jamais, le réarmement de l'Allemagne comporte un risque mortel de conflit mondial. [...]

Le temps modifie la situation au détriment de la CED. D'une part, les passions, loin de s'apaiser, s'enfièvent. D'autre part, l'évolution des relations internationales diminuant l'urgence d'un effort militaire, retire à la CED sa principale justification. La guerre de Corée a pris fin en 1953. Staline est mort ; ses successeurs affichent des intentions pacifiques. On commence à parler de détente. La peur s'éloigne. Dès lors pourquoi se hâter ? A quoi bon compromettre les possibilités d'entente avec l'Est ? Est-il surtout bien nécessaire de dissoudre l'armée française ? [...] L'opinion est profondément troublée.

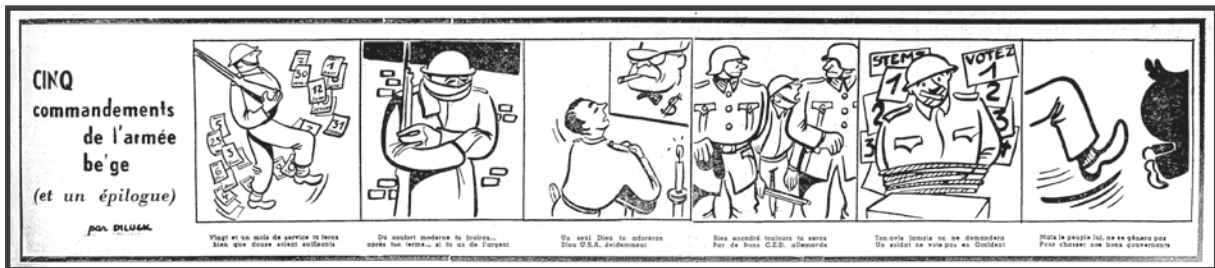
**Source :**

René RÉMOND, « Un anniversaire pour l'Europe : quand la CED divisait les Français », L'Histoire, juin 1979, n° 13, p. 15-20.

**Notice :**

**René RÉMOND** (1918-2007) : historien français, spécialiste de l'histoire politique de la France contemporaine ; élu à l'Académie française. Ancien résistant, président de l'université de Nanterre, professeur des universités, directeur de la Revue historique.

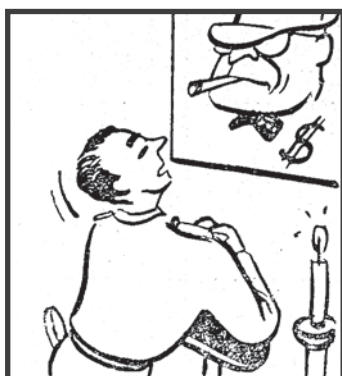
**Ratifier** : pour un parlement, approuver un traité signé par son gouvernement.



Texte sous le dessin :  
 Vingt et un mois de service tu feras  
 Bien que douze soient suffisants



Texte sous le dessin :  
 Du confort moderne tu jouiras  
 Après ton terme ... si tu as de l'argent



Texte sous le dessin :  
 Un seul Dieu tu adoreras  
 Dieu U.S.A. évidemment



Texte sous le dessin :

Très encadré toujours tu seras

Par de bons CED allemands



Texte sous le dessin :

Ton avis jamais on ne demandera

Un soldat ne vote pas en Occident



Texte sous le dessin :

Mais le peuple lui, ne se gênera pas

Pour chasser son bon gouvernement

**Source :**

Caricature de DILUCK, « CINQ commandements de l'armée belge (et un épilogue) ». Publiée dans Le Drapeau rouge, 14 février 1954, p. 1.

**Notice :**

**DILUCK** [pseudonyme de Didier GELUCK] (1924-2011) : dessinateur régulier pour Le Drapeau rouge, quotidien du Parti communiste de Belgique (PCB), dans les années 1950. Il devient en 1955 directeur de Progrès films, qui diffuse des films du bloc de l'Est en Belgique.

de Staercke/GD.

MINUTE

MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
ET DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR

26 avril 1954.  
Bruxelles, le

*Reorg.*

TRES SECRET.

Direction Générale  
de la politique.  
Elle Direction.  
N° 2/54/404.

FONDATION SPAAK

5858

PROCÈS-VERBAL DE L'ENTRETIEN  
ENTRE M. DULLES, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES DES ÉTATS-UNIS ET M. SPAAK, MINISTRE DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

---

L'entretien a eu lieu le samedi 24 avril 1954, à 9h.15', à la résidence de l'Ambassadeur des États-Unis, 2, avenue d'Iéna à Paris, en présence de MM. Douglas Dillon, Ambassadeur des États-Unis, David Bruce, envoyé personnel du Président des États-Unis et M. de Staercke, Représentant Permanent de la Belgique à l'OTAN.

En s'asseyant, M. DULLES demande à M. SPAAK ce que l'on va faire avec la France. Les États-Unis ont utilisé tous les moyens imaginables pour la mettre en mesure de pratiquer une politique européenne définie et de ratifier la Communauté Européenne de Défense.

Les difficultés en Indochine, et particulièrement la perte éventuelle de Dien Bien Phu, peuvent mettre le Gouvernement français en danger et compromettre le plan qu'il s'était proposé pour arriver à fixer le débat de ratification de la C.E.D.

On peut même craindre que les évènements d'Extrême-Orient entraînent la chute du Gouvernement français. Dans ce cas, l'éventualité d'un Gouvernement présidé par M. Mendès France n'est pas exclue.

Qu'arriverait-il alors ? Même si le Gouvernement français ne tombe pas, la situation morale et psychologique dans laquelle il se trouve lui permettra-t-elle de poursuivre la ratification ?



**Source :**

Procès-verbal rédigé et signé par A. de Staercke. Minute (original), 1954.

**Notice :**

**P.V. ou procès-verbal** : rapport écrit de ce qui a été dit ou fait dans une réunion.

**Ratification** : désigne ici la procédure d'approbation par un parlement d'un traité signé par son gouvernement.

**André DE STAERCKE** (1913-2001) : diplomate belge. Au moment des discussions sur la CED, il est le représentant permanent de la Belgique auprès de l'OTAN.

**John Foster DULLES** (1888-1959) : diplomate et homme politique américain. Entre 1953 et 1959, il est secrétaire d'État des États-Unis sous la présidence d'Eisenhower.

**Paul-Henri SPAAK** (1899-1972) : ministre socialiste belge de 1936 à 1964, notamment ministre des Affaires étrangères de 1954 à 1958, et Premier ministre à plusieurs reprises. Durant la Seconde Guerre mondiale, il est membre du gouvernement belge en exil à Londres. Après la guerre, il défend et fait adopter par le parlement belge les traités du Benelux, de l'OTAN, du Conseil de l'Europe, de la CECA, de la CED, de la CEE et de l'Euratom. Il est considéré comme l'un des Pères de l'Europe.

**Pierre MENDÈS FRANCE** (1907-1982) : ministre socialiste français. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il rejoint la Résistance. Il est ministre dans le gouvernement provisoire du général de Gaulle de septembre 1943 à avril 1945. Nommé président du Conseil (premier ministre) en 1954, il cumule cette fonction avec celle de ministre des Affaires étrangères.

Seuls, nous avons placé la lutte contre la C.E.D. sur le terrain de classe, rappelant la solidarité profonde qui unissait prolétariats français et allemand, rappelant que pour combattre la C.E.D., c'est-à-dire une forme de préparation à la guerre et de la fascisation de l'Europe, il fallait combattre **toutes les formes de réarmement et d'alliance** des armées européennes et qu'il fallait mener ce combat en affaiblissant l'impérialisme dans chaque pays, en appelant à l'action ouvrière dans les usines et les chantiers en France comme en Allemagne. Et cela, les grands partis auraient pu le faire s'ils avaient été des partis ouvriers véritables et non des agences impérialistes russes (P.C.F.) ou anglo-américaine (S.F.I.O.). La C.E.D. est morte [...].

Car Foster Dulles l'a dit et Mendès-France le savait d'avance : les U.S.A. continueront à armer l'Europe, ils armeront d'abord l'Allemagne, et au lieu d'une « communauté » nous aurons une « coalition » ou quelque chose du même genre ! [...]

C'est tout projet de réarmement et de militarisation de l'Europe qu'il faut combattre pour combattre la C.E.D., et notre lutte doit continuer par la seule bataille que nous pouvons mener ici efficacement : contre notre propre militarisme, contre notre capitalisme français prêt à tout pour maintenir ses privilèges ; nous mènerons ces combats sur le plan de classe, par l'action revendicative, par le soutien des peuples coloniaux en train de porter des coups terribles à notre propre capitalisme, par les campagnes que nous poursuivons contre les crédits militaires et le temps de service et contre la propagande militariste. Mais nous n'oublierons pas que nous devons agir solidairement avec les travailleurs des autres pays, que, luttant sur le plan de classe, nous devons nous dresser contre le chauvinisme du parti stalinien et faire revivre l'internationalisme.

Crever sous le commandement d'un général allemand ou d'un général français, aussi fascistes l'un que l'autre, est un choix qui n'intéresse pas les travailleurs.

Ce qu'il faut, c'est, travailleurs français et allemands unis, nous entendre pour que crèvent, dans nos deux pays, tous nos généraux.

**Source :**

L.I.B., « Lutte de classe », Le Libertaire, 9 septembre 1954, p. 2.

**Notice :**

**Le Libertaire** : organe de la Fédération communiste libertaire à tendance anarchiste ; plusieurs personnalités culturelles françaises (Georges Brassens, Albert Camus, André Breton...) collaborèrent au journal qui connait son âge d'or entre 1944 et 1956. Il fut l'objet de la répression policière notamment à cause de son soutien aux indépendantistes algériens.

**P.C.F.** : Parti communiste français.

**S.F.I.O.** : Section française de l'Internationale ouvrière, ancien nom du Parti socialiste français.

FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉPORTÉS et INTERNÉS RÉSISTANTS et PATRIOTES  
10, RUE LEROUX - PARIS (XVI<sup>e</sup>)



A LA RATIFICATION DES TRAITÉS  
DE **BONN** ET DE **PARIS**  
**NON** à la WEHRMACHT, aux SS, à la GESTAPO

**Source :**

Affiche de la F.N.D.I.R.P., 1954.

**Notice :**

**La Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (F.N.D.I.R.P.)** : créée en 1945, elle rassemble toutes les catégories de victimes du nazisme et de la collaboration. Elle représente la principale association de déportés et est proche du Parti communiste français.

**Oradour sur Glane, massif du Vercors et Châteaubriant** : lieux de massacres de résistants et de civils français par les nazis.

**Traité de Bonn** : ce traité, signé le 26 mai 1952, octroie la souveraineté à la République fédérale d'Allemagne lorsque le traité instituant la CED entrera en vigueur.

**Traité de Paris** : traité, signé le 27 mai 1952, qui institue la Communauté européenne de défense.

[Les historiens se sont] longtemps concentrés [...] sur le « débat idéologico-politique » au Parlement et dans l'opinion<sup>1</sup>. [...] Si l'intégration européenne était apparue séduisante au gouvernement français en 1950 pour faire face à la crise Est-Ouest, un autre théâtre d'opération allait s'avérer beaucoup plus contraignant pour l'armée française en termes humains et financiers : les guerres coloniales. [...] Et, comme en Indochine, la crise en Afrique du Nord poussa la France à renforcer sa présence militaire : alors que 16 000 hommes étaient déjà en Tunisie, deux divisions d'infanterie furent envoyées en renfort en 1954 ; et au Maroc, les effectifs passèrent de 45 000 hommes en 1952 à 100 000 en 1956<sup>2</sup>.

[...] Une note du directeur politique du Quai d'Orsay du 28 janvier 1953 souligna ainsi : « C'est avant tout par l'Union française que la France demeure une grande puissance. C'est par l'Union française que nous pouvons faire équilibre à la puissance renaissante de l'Allemagne<sup>3</sup> ». [...] La CED entraînerait des « difficultés extrêmes dans le système de notre défense des territoires d'outre-mer » et à plus long terme « l'écroulement de l'Union française, sans laquelle la France n'est rien sur le plan mondial »<sup>4</sup>. [...]

Restait la possibilité de donner clairement la priorité au front sud et donc de se désengager du projet d'armée européenne.

Le début de la crise en Afrique du Nord, en 1952-1953, joua un rôle crucial car, si beaucoup de militaires étaient prêts à accepter un désengagement d'Indochine, l'Afrique était considérée comme une pièce essentielle de la puissance française. [...]

Le tournant est bien à chercher dans l'année 1953, qui vit à la fois l'établissement de la « coexistence pacifique » sur le front est et la montée des troubles en Afrique du Nord, poussant la France à donner la priorité à la défense de l'Union française sur l'armée européenne.

[Les notes numérotées sont de l'auteur.]

1 Philippe VIAL, « Redécouvrir la CED », Matériaux pour l'histoire de notre temps, 29, 1992, p. 9-16, voir p. 12.

2 Serge CATTET, La Tourmente (1830-1964). La France en Afrique du Nord, Paris, ECPAD, 2010, p. 37.

3 Archives nationales, Note sur la CED, 28 janvier 1953, 457AP/34.

4 Archives diplomatiques, Note de la direction d'Europe, 31 janvier 1953, Europe généralités, 70.

**Source :**

Pierre HAROCHE, « Retour sur l'échec de l' "armée européenne" (1950-1954) : quelles leçons pour demain ? », Les Champs de Mars, n°30 + Supplément, 2018, p. 47-72.

**Notice :**

**Pierre HAROCHE** : historien français et docteur en sciences politiques, il est un spécialiste de la coopération européenne en matière de défense. Il travaille actuellement comme chercheur à l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire à Paris.

**Quai d'Orsay** : appellation du ministère des Affaires étrangères situé à Paris sur le quai d'Orsay.

**Union française** : organisation politique de la France et de son empire colonial.

**Territoires d'outre-mer** : à comprendre ici comme les territoires colonisés par la France.



**Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère  
Administration générale de l'Enseignement**  
Avenue du Port, 16 – 1080 BRUXELLES  
www.fw-b.be – 0800 20 000

Graphisme : Olivier VANDEVILLE - olivier.vandeville@cfwb.be  
Juin 2023

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR  
0800 19 199  
courrier@mediateurcf.be

Éditeur responsable : Quentin DAVID, Administrateur général f.f.

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution